



COMPTE-RENDU

Séance du CONSEIL DE COMMUNAUTE LE 25 FEVRIER 2013 - 19 HEURES A MARCKOLSHEIM

Date de convocation : 18 février 2013

Artolsheim
Bindernheim
Bootzheim
Boesenbiesen
Elsenheim
Heidolsheim
Hessenheim
Hilsenheim
Mackenheim
Marckolsheim
Ohnenheim
Richtolsheim
Saasenheim
Schoenau
Schwobsheim
Sundhouse
Wittisheim

Délégués en fonction : 26 Présents : 26 Absents et excusés : ./.
Procurations : ./.

Membres présents :

- **Artolsheim** : M. Bernard SCHULTZ
- **Bindernheim** : M. Jean-Paul IMBS
- **Boesenbiesen** : M. Jean-Blaise LOOS
- **Bootzheim** : M. François GALLIN (suppléant)
- **Elsenheim** : M. Francis MERTZ
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : M. Bruno KUHN, M. Maurice FAHRNER
- **Mackenheim** : M. Jean-Claude SPIELMANN
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, M. Jean-Marie HAEFFELI, M. Marc GAUTIER, Mme Chrystelle ERARD, M. Jean-Claude MULLER, Mme Claudine OBER, M. Gilles WEBER (suppléant)
- **Ohnenheim** : M. Rémy STOECKLE
- **Richtolsheim** : M. Gérard SCHWAB
- **Saasenheim** : M. Norbert LOMBARD
- **Schoenau** : M. Gérard BERNARD
- **Schwobsheim** : M. Jean-Marie SIMLER
- **Sundhouse** : M. Jean-Louis SIEGRIST, M. Michel BERGER
- **Wittisheim** : M. André KRETZ, M. Justin FAHRNER

Absents excusés :

M. Georges BLANCKAERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Henri SIMLER (suppléant), M. Pascal JEHL (suppléant), M. Régis KREDER (suppléant), Mme Christiane BERNARD (suppléante), M. Bruno BOSCHERO (suppléant), M. Philippe PIVARD (suppléant), Mme Danièle SCHWEIN (suppléante), M. Sébastien SCHWOERER (suppléant), M. Antoine HERTH (Député), Mme Tania HUCHELMANN (Conseil Général du Bas-Rhin).

Assistaient en outre :

M. Patrick SPIEGEL (suppléant), Mme Denise ADOLF (suppléante), M. François REMOND (suppléant), Mme Marie-Louise HUMBERT (suppléante), M. Benoît ECK (suppléant), M. Gérard FAHRNER (suppléant), M. Jean-Pierre ARNOLD (suppléant), Mme Patricia CUCUAT (suppléante), M. Jean-Jacques KRACHER (suppléant), Mme Marie-Thérèse STOECKEL (suppléante), M. Servais ROESZ (suppléant), Mme Denise KEMPF (suppléante), M. Pierre GRAFF (suppléant), M. Claude GERBER (suppléant), M. Jean-Marie BECK (suppléant), Mme Edith SCHWAB (suppléante), M. Gérard SIMLER (Conseiller Général), M. Jean-Paul BEHR (Trésorier), M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services), M. Jean-Marc STURMEL (Directeur Général Adjoint), Mme Céline SPITZ (Agent de développement).

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10 du règlement intérieur adopté le 22 février 2012,

- ◆ **désigne à l'unanimité** comme secrétaire de séance, Monsieur Jean-Claude SPIELMANN.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2012

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

Vu l'article 21 du règlement intérieur adopté le 22 février 2012,

- ◆ **approuve** le procès-verbal de la séance du 19 décembre dernier.

Adopté à l'unanimité.

3. Décisions du Président et du Bureau

Le Président rend compte des délégations d'attribution exercées par lui-même et le Bureau en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 9 janvier 2012.

Ces décisions n'amènent pas d'observations particulières.

B. FINANCES

1. Orientations budgétaires 2013

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **prend acte** de la tenue, en sa séance du 25 février 2013, du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2013.

C. ADMINISTRATION GENERALE

1. Personnel

a. Instauration d'un Compte Epargne Temps

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de l'institution du Compte Epargne Temps avec effet au 1^{er} janvier 2013 ; les bénéficiaires de ce compte épargne temps sont les agents titulaires ou non titulaires de la collectivité à temps complet ou à temps non complet.
- ◆ **retient** l'option de la capitalisation ; la collectivité n'autorise pas l'indemnisation ou la prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle (RAFP) des droits

épargnés. Les jours accumulés sur le CET peuvent être utilisés uniquement sous forme de congés.

Adopté à l'unanimité

*
**

b. Mise en place d'un régime des astreintes pour le personnel technique

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

◆ **décide :**

- de la mise en place d'astreintes pour le personnel technique à compter du 1^{er} avril 2013,
- de retenir le mode d'indemnisation
 - par la rémunération, pour l'astreinte proprement dite,
 - par la compensation, pour les heures d'interventions,
- de la réévaluation des montants des indemnités en cas de changement des montants de référence.

Adopté à l'unanimité.

*
**

c. Quota d'avancement de grade - ratio promus/promouvables

Rapporteur : **Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **confirme le ratio à 100 % en vue de prononcer les avancements de grade, sauf avis défavorable de l'autorité territoriale, et sous réserve que la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents le justifient.**

Adopté à l'unanimité.

*
**

d. Mise à disposition de personnel intercommunal au bénéfice de la Commune de Marckolsheim

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **autorise** le Président à prêter le concours de la Communauté de Communes à la Commune de Marckolsheim pour l'assistance au suivi de l'étude de faisabilité de la création d'une maison d'accueil pour personnes âgées par la mise à disposition de l'agent de développement de la Communauté de Communes,
- ◆ **autorise** le Président à passer et à signer la convention de mise à disposition avec la Commune de Marckolsheim.

Adopté à l'unanimité.

e. Modification du plan des effectifs

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide de la création** des emplois suivants au plan des effectifs de la collectivité :
 - Un emploi de bibliothécaire territorial à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 H,
 - Un emploi d'adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 H,
 - Un emploi d'assistant de conservation principal de 2ème à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 15 H,
 - Un emploi d'adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe non titulaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20 H, pour la période restant à courir jusqu'au 31 octobre 2013, rémunéré au 1^{er} échelon de son grade.
- ◆ **en déclare** les vacances auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Délégation au Bureau pour la définition des modalités internes de passation des marchés et des commandes

Rapporteur : **Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de déléguer au Bureau de la Communauté de Communes, l'attribution suivante :

«Prendre les décisions et actes nécessaires à la définition des modalités internes de passation des marchés et des commandes applicables aux services intercommunaux »

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Convention avec le SDIS pour le financement de la contribution de transfert, le contingent incendie et l'allocation vétéranes des communes

Rapporteur : **Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de convention avec le SDIS ;
- ◆ **autoriser** le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

D. SERVICES A LA PERSONNE

1. Construction d'un accueil périscolaire à Heidolsheim – Pénalités de retard pour certains lots

Rapporteur : Monsieur Marc GAUTIER, Conseiller Délégué.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la remise des pénalités de retard, à titre exceptionnel, pour les entreprises BONETTA, BRAUN et MORLOK.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Réforme des rythmes scolaires – Mise en œuvre d'un Projet Educatif Territorial à l'échelle intercommunal

Rapporteur : Monsieur Bruno KUHN, Vice-Président.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** du report de cette délibération ;
- ◆ **décide** la création d'une commission chargée de l'étude de la mise en œuvre sur le territoire de ce Projet Educatif Territorial en collaboration avec les services de l'Etat ;
- ◆ **décide** de la prise d'une motion lors du prochain Conseil de Communauté protestant contre le transfert de charges financières supplémentaires aux Collectivités Locales par l'Etat induit par la réforme des rythmes scolaires.

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Périscolaire d'Heidolsheim

a. Convention de mise à disposition de locaux avec la Commune d'Heidolsheim

Rapporteur : Monsieur Bruno KUHN, Vice-Président

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la conclusion avec la Commune d'Heidolsheim d'une convention de mise à disposition des locaux et de répartition des charges ;
- ◆ **approuve** les termes de cette convention ;
- ◆ **autorise** le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité.

*
**

b. Fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour le délégataire

Rapporteur : **Monsieur Bruno KUHN, Vice-Président**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le montant de la redevance d'occupation du Domaine Public pour le périscolaire de Heidolsheim fixé à 2 150,00 € mensuel.

Adopté à l'unanimité.

E. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Aménagement de la route d'Ohnenheim à Heidolsheim – Convention de maîtrise d'ouvrage confiée avec la Commune d'Heidolsheim

Rapporteur : **Monsieur Jean-Marie HAEFFELI, Vice-Président.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** que la maîtrise d'ouvrage globale de l'opération soit confiée à la Commune d'Heidolsheim ;
- ◆ **approuve** les termes du projet de convention proposée ;
- ◆ **autorise** le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce projet.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Aménagement de la rue des jardins à Heidolsheim – Approbation de l'Avant-Projet

Rapporteur : **Monsieur Jean-Marie HAEFFELI, Vice-Président.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la consistance technique de l'Avant-Projet ;
- ◆ **autorise** le Président à lancer la consultation relative à la dévolution des travaux ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention avec France Telecom pour la dissimulation du réseau téléphonique aérien existant ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tout acte en relation avec le dossier ;
- ◆ **approuve** le plan de financement comme suit :
 - Dépenses : 140 000 € HT
 - Maîtrise d'œuvre et divers : 10 000 € HT
 - Travaux voirie et réseaux secs : 130 000 € HT
 - Recettes externes: 13 500 € HT
 - CG67 au titre du Contrat de Territoire : 13 000 € HT
 - Autres participations : 500 € HT
 - Autofinancement CCRM : 126 500 € HT

- ◆ **sollicite** toutes les autres aides possibles pour le financement du projet.

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Aménagement route de Baldenheim à Hessenheim – Approbation de l'Avant-Projet

Rapporteur : **Monsieur Jean-Marie HAEFFELI, Vice-Président.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la consistance technique de l'Avant-Projet;
- ◆ **autorise** le Président à lancer la consultation relative à la dévolution des travaux ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tout acte en relation avec le dossier ;
- ◆ **approuve** le plan de financement comme suit :
 - Dépenses : 26 000 € HT
 - Maîtrise d'œuvre et divers : 1 000 € HT
 - Travaux de voirie : 25 000 € HT
 - Recettes : 3 000 € HT
 - Conseil Général 67 au titre du contrat territoire : 2 500 € HT
 - Autres participations : 500 € HT
 - Autofinancement : 23 000 € HT
- ◆ **sollicite** toutes les autres aides possibles pour le financement du projet.

Adopté à l'unanimité.

*
**

4. Consultation sur le projet de SCOT de Sélestat et de sa région arrêté

Rapporteur : **Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **émet** un avis favorable quant au projet de Scot de Sélestat et sa région.

Adopté à l'unanimité.

F. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DURABLE

1. Environnement – Consultation sur la révision du SAGE III Nappe-Rhin

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis SIEGRIST, Vice-Président.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ émet un avis favorable quant au projet de révision du SAGE III Nappe Rhin ;
- ◆ **demande** néanmoins au Président de solliciter l'avis de la Commission Locale de l'Eau sur ce projet de révision afin de s'assurer de sa compatibilité avec le projet de polder à Wyhl-Weissweil.

Adopté à l'unanimité.

G. TOURISME – PROMOTION DU TERRITOIRE

1. Subvention à la Manifestation Marckolswing 2013

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **attribue** une subvention de 1 700 € à l'association Marckodrom ;
- ◆ **décide** d'inscrire les crédits correspondants au Budget 2013 - Fonction 33 - Article 65738 « Subvention de fonctionnement à des organismes privés ».

Adopté à l'unanimité.

*

**

2. Communication – Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec Reflets du Ried TV

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la nouvelle convention d'objectifs et de moyens de Reflets du Ried TV, chaîne publique de proximité ;
- ◆ **autorise** le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Fait à Marckolsheim, le 04 mars 2013

La Président,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

